

Formation à distance Gestionnaire de Paie

L'obtention de la certification

La certification est constituée de la validation des 2 blocs de compétences faisant chacun l'objet d'une certification partielle.

Pour valider votre titre, vous devrez :

1. Préparer un dossier professionnel (DP) à partir des cas réalisés en formation
2. Participer à la session d'examen : évaluation par un jury de professionnels du secteur d'activité concerné à l'issue d'une étude de cas de 4.5 heures et d'un entretien professionnel d'une heure

Pour rendre sa décision, le jury s'appuie également sur le dossier professionnel et le livret d'évaluation.

Si le candidat n'obtient pas la validation du jury sur l'un des 2 blocs (CCP) il peut néanmoins valider le bloc qu'il a obtenu (CCP) et peut représenter le bloc manquant dans le délai de la validité de la certification (5 ans).

Correspondance entre la certification 2014 et 2023 :

Le CCP 2014 « Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise » correspond au CCP 2023 "Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle »

Le CCP 2014 « Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse » correspond au CCP 2023 « Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie »

Lieu d'examen :

L'examen se déroule en présentiel en Ile de France à Paris (75) ou Poissy (78).

Possibilité de passer l'examen à La Roche-sur-Yon (frais d'inscription à prévoir ; nous contacter) ou à Montpellier (34).

Dans le cadre de la préparation aux examens, vous trouverez sur la plateforme des sujets d'entraînement ainsi qu'un accompagnement du e-tuteur.